



Primes impayées swisslife

Par **aurelie59etranger**, le **12/08/2014 à 13:53**

Bonjour, rnj'ai un souci avec swisslife. rnMon contrat a une date anniversaire au 1er decembre. En decembre 2012, j'ai demandé la résiliation de mon contrat de mutuelle. Ils ont refusé car il faut les prévenir 2 mois avant la date anniversaire. Je leur ai donc spécifié que je continuai de payer mais que je voulais la résiliation à la prochaine date anniversaire. Or, ceci n'a pas été pris en compte puisque le leur rappelant en janvier 2014, ils m'ont répété la même chose (prévenir 2 mois avant). J'ai donc bloqué les prélèvements. rnAujourd'hui, ils me réclament 4 mois + 2 mois + frais de dossier par courrier en LRAR par le service recouvrement de swisslife. rnA noter que je n'ai pas fait de copie des courriers envoyés à la swisslife. rnQu'est ce que je risque si je ne donne pas suite à leurs demandes ? Le montant s'élève à 200 €.

rnMerci pour vos réponses

Par **alterego**, le **12/08/2014 à 15:40**

Bonjour, rnAviez-vous adressé votre résiliation par lettre recommandée AR (article L113-12 du Code des assurances) ? rnAvec les assureurs, respectez scrupuleusement la procédure. rn**Les mutuelles et contrats santé ne sont pas concernés par la Loi Hamon à laquelle vous semblez vous référer.** rnCordialement

Par **aurelie59etranger**, le **12/08/2014 à 15:57**

Non, malheureusement.

Par **SwissLife Service Clients**, le **13/08/2014** à **16:24**

Bonjour Madame,

Je fais suite à votre message concernant la résiliation de votre contrat complémentaire santé.

J'ai bien pris note de votre mécontentement concernant la gestion de votre demande ainsi que des frais de dossiers qui vous auraient été facturés.

Je comprends votre inquiétude à ce sujet.

Je vous invite à cliquer sur le lien <http://www.swisslife.fr/monserviceclient> et à renseigner les éléments demandés.

Je pourrais ainsi prendre contact directement avec vous et solutionner votre requête.

Je vous souhaite une bonne journée.

Daphné

Service Client Swiss Life

PS : si vous ne visualisez pas correctement le lien, veuillez le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur internet.